

TOULOUSE OLYMPIQUE XIII



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

XIII

QUI SOMMES - NOUS ?

Fondé en 1937 dans le but de promouvoir le Rugby à XIII, le Toulouse Olympique XIII a pour mission le développement et la pérennisation de ce sport à Toulouse et dans sa région. Pour y parvenir le club mise sur la détection, la formation et l'insertion professionnelle de jeunes joueurs talentueux et la production d'un spectacle sportif de qualité.

LE TOULOUSE OLYMPIQUE XIII EN 5 OBJECTIFS :



Structurer son école de rugby et son centre de formation pour en faire une véritable «académie»



Développer les interventions en milieu scolaire pour attirer de nouveaux jeunes vers le club.



Développer des politiques d'insertion sociale et professionnelle pour aider les joueurs à préparer leur reconversion.



Participer aux compétitions phares du Rugby à XIII : Championnat de France Elite 1 et Super League.



Mettre en place une politique sportive cohérente pour produire un spectacle sportif de qualité.

Centre de Formation

Le Centre de Formation du Toulouse Olympique XIII a obtenu de la part du Ministère chargé des Sports, son premier agrément le 1er août 2008 et ce pour une période de 4 ans. Cet agrément a été renouvelé en 2012 puis en 2016. À l'issue de la saison 2019-2020, le Centre de Formation a vu son agrément être renouvelé une nouvelle fois et ce jusqu'en 2024.

Il poursuit un double objectif

- Délivrer une formation sportive individuelle permettant au jeune joueur de prétendre signer un contrat de « Joueur professionnel » de Rugby à XIII.

- Délivrer une formation scolaire, universitaire ou professionnelle individualisée à chaque jeune joueur qui lui permettra en cas d'échec sportif, en cas de blessure grave ou en fin de carrière, une meilleure insertion dans la vie active.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

0.68%

De votre masse salariale brute 2022 hors Alsace-Moselle

QUOTA

87%

de votre taxe, versée à votre OPCO de
branche

SOLDE

de la taxe d'apprentissage

13%

de votre taxe, versée directement aux
établissement de votre choix

Adresser votre versement au Centre
de Formation Toulouse Olympique
XIII entre le 1er janvier et le 31 mai

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE AU TO XIII ?

Votre versement doit nous parvenir entre le 1er janvier et le 31 Mai 2023. À réception, nous vous adresserons un
reçu libératoire. Le Centre de Formation du Toulouse Olympique est habilité à recevoir votre versement de taxe
d'apprentissage avec le code UAI : **0312894C**

MODALITÉS 2023

COMMENT PAYER ?

1

Choisissez un moyen de paiement
détaillé ci-dessous et effectuez votre
versement

2

Remplissez ce formulaire de versement
et retournez-le à l'Association Toulouse
Olympique XIII par mail, ou par courrier
(adresse ci-dessous)

3

Recevez votre reçu libératoire légal

COMMENT NOUS TRANSMETTRE VOTRE FORMULAIRE ?

PAR COURRIER

Centre de Formation TO XIII
Taxe d'Apprentissage
Complexe Sportif Toulouse Lautrec
26 Impasse Barthe 31200 Toulouse

PAR MAIL

nicolas.blanc@to13.com

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !





BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

Au bénéfice du Centre de Formation continu privé
Association Toulouse Olympique XIII
UAI : 0312894C
Base de calcul : Masse salariale brute 2022

INFORMATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'Entreprise : _____

N°SIRET - Code APE / NAF : _____

Activité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville: _____

Nom et prénom du responsable taxe d'apprentissage : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Email : _____

VERSEMENT

Montant total du versement : _____

Cachet de l'entreprise :

Modalité de versement : _____

À l'ordre de l'Association Toulouse Olympique XIII
Service Taxe d'apprentissage
26 Impasse Barthe 31200 Toulouse

Par virement, merci de préciser «TA 13% 2023» dans l'objet :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13135	00080	08000911523	08

IBAN FR761313500080080091152208

BIC CEPAFRPP313